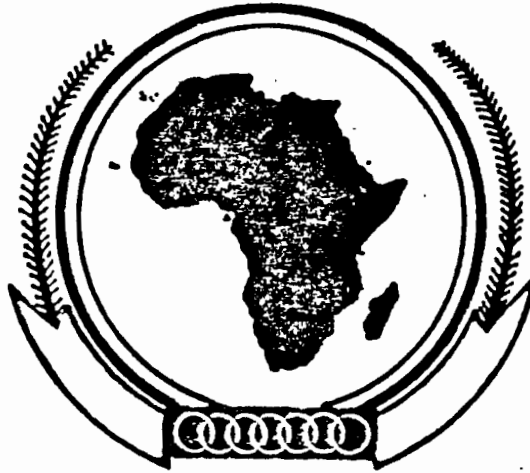


ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE



QUEL TYPE DE COMMUNAUTE ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE ?

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

QUEL TYPE DE COMMUNAUTE ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE ?

EDECO/EC/26/1969.85

QUEL TYPE DE COMMUNAUTE ECONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE?

RESUME DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU:
COLLOQUE D'ARUSHA: 4-7 SEPTEMBRE 1985

Par l'Organisation de
l'Unité Africaine

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| I. Introduction | 1 - 7 |
| II. Concept, Portée, Dimensions et Perspectives | 7 - 12 |
| III. Intégration Sectorielle et Régionales | 13 - 17 |
| IV. Cadre Institutionnel et Juridique | 17 - 20 |
| V. Résumé des Conclusions | 21 - 29 |
| VI. Annexes | 30 - 61 |
| 1. Allocutions d'ouverture par : | |
| a) S.E. Hon. J. Malecela, Ministre des Transports et Communications de la République Unie de Tanzanie.. | 30 - 41 |
| b) S.E. M. Peter Omu, Secrétaire Général a.i. de l'OUA .. | 42 - 52 |
| 2. Liste des Participants | 53 - 58 |
| 3. Liste des documents de travail (pour référence)..... | 59 - 61 |

I. INTRODUCTION

Depuis sa création en 1963, une constante des aspirations et des objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine a été la nécessité de promouvoir et de renforcer l'unité, la solidarité entre les Etats et les peuples africains, et ce, au moyen des actions et programmes politiques et économiques en faveur de la société africaine.

Rétrospectivement, la décennie des années 60 peut être considérée, à juste titre, comme une période pendant laquelle l'Afrique était essentiellement préoccupée par la lutte de libération et de décolonisation. Au début des années 70, plus des trois quarts des pays de l'Afrique coloniale ont acquis leur indépendance politique et, au commencement des années 80, seule la question de l'accession de la Namibie à l'indépendance et celle du gouvernement par la majorité en Afrique du Sud de l'apartheid restent à résoudre. Les décennies des années 70 et 80 peuvent, par conséquent, être considérées comme une période marquée essentiellement par une prise de conscience de la nécessité de promouvoir l'indépendance économique comme un moyen de garantir la souveraineté politique.

Plusieurs étapes témoignent de la détermination de l'Afrique à gérer économiquement ses propres ressources. Il s'agit de la Déclaration Africaine sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance Economique, adoptée en Mai 1973 à Addis-Abéba, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, la Déclaration de Kinshasa en

Décembre 1976, aux termes de laquelle une session extraordinaire du Conseil des Ministres a convenu du principe de la création d'une Communauté Economique Africaine, en a défini les objectifs et la stratégie pour sa réalisation par étapes successives, dans un délai de 10 à 25 ans ; la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adoptée en Juillet 1979, par laquelle la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA a réaffirmé le principe de la création d'une Communauté Economique Africaine et a précisé les modalités et programmes pratiques pour sa réalisation, le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos adoptés en Avril 1980 par la Deuxième Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Tandis que le Plan d'Action de Lagos vise essentiellement à la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique du continent, les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis au cours de la même session qui a adopté le Plan, ont également senti la grande nécessité de prendre individuellement et collectivement un certain nombre d'engagements notamment celui d'établir un programme à suivre dans la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos. La Deuxième Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à récapitulé toutes les démarches déjà entreprises dans le cadre de la coopération à l'échelle continentale, depuis les efforts de décolonisation des intellectuels africains dans les années 40, jusqu'aux années 60, lorsque la Charte de l'OUA a été adoptée; au cours des

débats qui ont abouti à l'adoption de la Charte, une proposition a été faite pour la création des "Etats Unis d'Afrique". Cette tendance est reflétée dans une partie de l'Acte Final de Lagos qui stipule que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement autorise le Secrétaire Général à :

"mettre sur pied le plus rapidement possible un Comité de rédaction au niveau ministériel pour élaborer le projet du Traité portant création de la Communauté économique africaine; (et) soumettre ce projet à l'examen (de la Conférence des Chefs d'Etat d'Etat et de Gouvernement) à (leur) prochaine Conférence au Sommet en 1981".

A la lumière de ces directives révolutionnaires qui ont été soulignées avec une certaine urgence, le Secrétaire Général a, sur recommandation de la Conférence, tenu des réunions consultatives en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, vers la fin de 1980 et au début de 1981 sur la meilleure façon d'appliquer les directives de la Conférence. Les Secrétariats de l'OUA et de la CEA estiment que ces directives ne comportent pas suffisamment de détails pour élaborer le projet de Traité proposé étant donné que les instructions concernant les implications d'ordre politique, économique et social qui ont tous des conséquences sur la souveraineté des pays concernés, n'ont pas encore été élaborées.

A cet égard, le Secrétaire Général a été obligé de faire rapport au Sommet de 1981 des difficultés rencontrées et de souligner la nécessité de constituer un groupe d'experts qui sera chargé de faire des propositions sur les éléments à inclure dans le projet de Traité proposé. La 35ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie en 1981, préparatoire à la 18ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, a pris acte de la recommandation du Secrétaire Général mais a tenu à ce que, selon les instructions précédentes de la Conférence, le Secrétariat soumette un projet, même si aucune directive n'a été donnée à cet effet, qui serve de base aux débats sur la Communauté Economique.

Malheureusement, les deux années qui ont suivi ont certainement été les plus sombres que l'Organisation ait connues sur le plan politique, c'est-à-dire le risque de désintégration de l'Organisation suite au désaccord concernant la question de l'admission du Sahara Occidental comme membre de l'OUA. Au cours de ces deux années, presque toutes les activités du Secrétariat Général étaient paralysées, y compris la convocation de la réunion chargée d'élaborer le Projet de Traité.

Lorsque le climat politique s'est amélioré et que les réunions des organes de l'organisation ont repris au milieu de 1983, d'autres événements préjudiciables, en particulier la détérioration de la situation économique internationale, la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles

qui ont affecté la majorité des Etats Membres, ont entraîné une baisse financière pour l'Organisation. La reprise rapide du programme de travail arrêté par l'Organisation n'a pas été encouragée par le fait que la Conférence n'a pas été en mesure d'élire un Secrétaire Général à deux Sessions Ordinaires successives en 1983 et en 1984. Au niveau de l'OUA, la question du Sahara Occidental a été enfin résolue au cours de la session reportée de la Conférence au Sommet de l'OUA réunie en 1984, et c'est la raison pour laquelle le Secrétariat a de nouveau repris son programme de travail établi depuis 1981.

Avant de suivre les directives de la Conférence selon laquelle un Comité de rédaction doit être mis sur pied, le Secrétariat estime à juste titre que la tenue d'une réunion du groupe intergouvernemental d'experts s'avère nécessaire pour préparer la réunion ministérielle et qu'avant même qu'une réunion du groupe intergouvernemental d'experts se tienne, il faudra recruter des consultants pour élaborer les éléments de base du Traité, notamment les implications politiques et sociales, le programme de coopération économique et le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour réaliser une telle coopération. Pour ce faire, deux consultants ont été recrutés avec l'assistance technique et financière du PNUD et ont assumé leurs fonctions respectives qu'ils ont terminées au cours du premier semestre de 1985.

Etant donné que la Communauté Economique proposée aura des implications de dimensions multiples en Afrique, il s'est avéré nécessaire de consulter les africains moyens de toutes les couches de la société sur le type de communauté pour l'Afrique. C'est au vu de tout cela que le Colloque d'Arusha s'est tenu sous le parrainage conjoint du PNUD et de l'OUA.

Même si les pages qui suivent résument les observations et recommandations adoptées au Colloque d'Arusha, il convient de souligner que les points de vue exprimés sont ceux des participants. Ils méritent cependant d'être examinés minutieusement étant donné qu'ils sont exprimés en toute bonne foi par des Africains hautement concernés. Nous espérons que le groupe intergouvernemental d'experts qui est officiellement chargé de préparer la toute première réunion du Comité Ministériel de Rédaction, tel que le stipule l'Acte final de Lagos, tiendra compte de ces observations et de ces recommandations. L'on prévoit également qu'à l'avenir, des réunions consultatives informelles du même genre seront organisées en vue de susciter des débats fructueux sur la communauté économique proposée, un sujet sur lequel tous les africains doivent avoir leur mot à dire.

La liste des participants au Colloque d'Arusha se trouve en annexe au présent rapport. Le Secrétaire Général

exprime sa sincère gratitude à tous les participants au Colloque, pour avoir exprimé leurs points de vue avec franchise et conviction, en particulier à M. Edem KODJO, au Dr. R. OUKO, à M. John MALECELA, aux Professeurs : AJAYI, SAGBO, CHEGE, NDESHYO et à M. BEDJAOU, qui ont dirigé les débats.

Le Secrétaire Général souhaite également transmettre la profonde gratitude de l'OUA, en particulier à Son Excellence Mwalimu Julius K. NYERERE pour son encouragement et son soutien au cours de ses fonctions de Président de la République Unie de Tanzanie et pour sa générosité de mettre à notre disposition les infrastructures d'Arusha International Conférence Centre ; ces remerciements vont également au PNUD, dont la contribution financière, ont permis la tenue du Colloque.

II. CONCEPT, PORTEE, DIMENSIONS ET PERSPECTIVES

En examinant le thème du concept, de la portée, des dimensions des perspectives et des programmes envisagés pour la Communauté Economique Africaine proposée, les projets de proposition ont été présentés aux participants par le Professeur R. Ndeshyo. Les points de vue du Professeur, qui figurent dans un document séparé et mieux élaboré,^{1/}

^{1/} Dimensions Politiques et Socio-Economiques de la Coopération et de l'Intégration de l'Afrique, OUA/PNUD 1984.

soulignent brièvement qu'une Communauté Economique au niveau international est la forme la plus avancée d'intégration inter-étatique et devra, par conséquent, comporter tous les secteurs de développement. La Communauté Economique Africaine proposée devra par conséquent satisfaire à toutes les exigences d'une union douanière continentale, d'un Marché Commun et d'une Union Monétaire dans ses premières étapes.

L'objectif principal du Plan d'Action de Lagos (PAL) est la décolonisation économique de l'Afrique par l'autosuffisance nationale et collective selon le délai fixé par l'Acte Final de Lagos qui définit les modalités d'assurer la coopération entre les Etats et la création éventuelle d'une communauté économique. Le rôle de l'OUA et de ses institutions spécialisées dans la mise en oeuvre du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos se situe essentiellement à quatre niveaux à savoir, au niveau des Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine qui sont les premiers responsables, au niveau national, aux niveaux des institutions régionales et sous-régionales, de l'OUA en tant que point focal continental et au niveau de l'assistance de la communauté internationale dans son ensemble.

Les conditions préalables nécessaires pour arriver à une coopération et à une intégration globales ont été rappelées. Parmi ces conditions, il convient de souligner

des Etats, la solidarité des Etats Africains autour de l'idéologie de la décolonisation économique, l'intégration sociale qui implique que soient consacrés et appliqués le principe de la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement afin de promouvoir les échanges commerciaux et la démocratisation du développement.

Il a été souligné que ladite communauté doit être créée dès maintenant par la mise en place d'une unité embryonnaire au sein de la structure existante de l'OUA. Cela consistera à intégrer la communauté économique proposée aux organes permanents de l'OUA renforcés et renouvelés. Ce qui amène à réviser la Charte de l'OUA. Comme l'indique l'Acte Final de Lagos, il faudra établir un calendrier indiquant les étapes de développement de la communauté et les différentes phases de ladite intégration. Cette approche ne doit pas porter préjudice à la conclusion immédiate du Traité portant création de la communauté proposée. Ce Traité doit servir de cadre pour certains des principaux objectifs de coopération entre les Etats Membres et de stratégies pour leur mise en oeuvre, permettant ainsi la mobilisation nationale et collective des efforts déployés par les Etats Membres.

Les participants ont souligné la nécessité et l'urgence pour le continent de se doter d'un instrument pratique et viable de coopération et d'intégration des

ou de groupes commerciaux et les marchés nationaux, la faiblesse des structures des économies africaines, le jeu des forces en présence dans les négociations Nord/Sud en général, et entre l'Afrique et les pays industrialisés en particulier, sont des facteurs qui ont été identifiés comme contraignant l'Afrique à se réorganiser sérieusement en vue de mieux coordonner son développement socio-économique et les efforts d'intégration au sein d'une structure cohérente pour défendre et promouvoir les intérêts communs et primordiaux des peuples et des états africains.

La nature, la portée et les dimensions de la communauté proposée dépendront de sa mission et de ses objectifs ainsi que des pouvoirs qui lui seront conférés par les souverainetés nationales du continent.

Les participants ont particulièrement recommandé que, pour être efficace et répondre aux objectifs d'autonomie individuelle et collective à l'échelle continentale, la communauté envisagée doit rompre avec le passé et abandonner les tendances actuelles qui considèrent la coopération et l'intégration économiques sous-régionales et régionales seulement dans le contexte d'échanges de marchandises et de négociations financières. La communauté envisagée devra adopter des changements révolutionnaires capables d'instaurer de nouvelles tendances dans les

d'accélérer, en les privilégiant, la coopération et l'intégration horizontales au niveau continental. Il a été constaté qu'en fait cette idée avait été souvent réitérée par le passé et que, par conséquent une mesure d'urgence s'impose. Selon les termes d'un participant, pour se développer, l'Afrique doit, comme un enfant, essayer de marcher toute seule.

Il a également été dit que la communauté économique proposée sera une oeuvre de longue haleine qui ne pourra être réalisée que par étapes et sur la base d'un calendrier indicatif, souple, suffisamment pragmatique pour permettre de canaliser les mesures prises par tous les Etats et les efforts qu'ils déploient en vue de la réalisation des objectifs communs.

La communauté proposé devra embrasser tout le continent considéré comme un tout, un ensemble économique à ordonner et à organiser pour promouvoir la production et les services publics. A cet effet, la communauté doit viser à renforcer la capacité des Etats africains dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture et des mines, entre autres secteurs productifs de leurs économies afin qu'ils soient en mesure de fournir des produits qui seront commercialisés au sein d'un marché commun.

Le colloque est convenu qu'étant donné que les populations sont les premières bénéficiaires et en même temps,

les artisans de la communauté proposée, la priorité doit être accordée à leur sensibilisation à l'idée de la création de la communauté afin qu'elle soient elles-mêmes convaincues de sa viabilité et de sa nécessité. Faute de conviction et de motivation de la part des populations concernées, la communauté proposée ne verra jamais le jour.

S'agissant des objectifs de la communauté, le colloque a retenu que celle-ci doit veiller au développement intégré de tous les domaines de l'économie africaine. Cette communauté devra permettre de mettre ensemble les principaux facteurs économiques visant à promouvoir la production dans le cadre de la complémentarité, afin d'être en mesure de satisfaire les besoins vitaux des populations africaines en encourageant et en facilitant les échanges commerciaux et les contacts culturels intra-africains. La communauté devra assumer le rôle de planification et de coordination au niveau continental, afin de promouvoir l'exécution de projets viables sur la base coût-utilité.

III. INTEGRATION SECTORIELLE ET REGIONALE

Conformément au programme de travail dont il a convenu antérieurement, le Colloque a, pendant presque deux jours, examiné le rôle de la communauté dans le processus d'intégration sectorielle aux niveaux sous-régional, régional et continental^{2/} sur la base d'un document préparé et présenté par Dr. Chege.

Il a été noté que dès leur accession à la pleine souveraineté internationale, les pays africains ont entrepris de mettre en place des structures variées de coopération et d'intégration économiques afin de promouvoir et d'accélérer leur développement. Leurs efforts se sont poursuivis après 1980, date de l'adoption du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos qui contiennent d'une part, l'engagement des Etats Membres de l'OUA à harmoniser leurs plans économiques sur la base d'un programme convenu (PLA) et d'autre part, leur engagement à renforcer les communautés existantes et à créer d'autres groupements, le cas échéant, en vue de l'établissement ultérieur d'un Marché Commun Africain prélude à une Communauté Economique Africaine d'ici à l'an 2000 (AFL). Le Plan d'Action de Lagos souligne par ailleurs que les Etats Membres s'engagent en priorité à renforcer l'intégration sectorielle dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des communications, des ressources humaines et de l'énergie.

^{2/} Aspect économique en vue de la coopération et de l'intégration en Afrique (OUA/UNDP - 1984).

Il a été également noté que les institutions multinationales africaines de coopération et d'intégration économiques et sectorielles sont inégalement réparties dans les cinq régions du continent africain. C'est ainsi que l'Afrique du Nord possède à peine plus d'une institution commune de coopération économique alors que l'Afrique de l'Ouest dispose de plus de 32 institutions multinationales dont les principales sont:

- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- l'Union du Fleuve Mano (UFM);
- le Conseil de l'Entente;
- l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Quant aux trois autres régions, elles ont à leur actif un certain nombre de structures de coopération: par exemple l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)... en Afrique centrale; la Zone d'Echanges Préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (ZEP) et la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC) en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

En examinant les diverses expériences tant actuelles que passées de la coopération et de l'intégration aux niveaux sous-régional et régional en Afrique, il a été noté qu'aucune

d'entre elles ne s'est révélée concluante. Les raisons de cet échec généralisé sont les suivantes:

- les divergences politiques inter-régionales;
- la prolifération des institutions qui ont bien souvent des objectifs similaires, ce qui entraîne des chevauchements et un manque de coordination et d'harmonisation de leurs activités; c'est le cas de la CEDEAO, de la CEAO et de l'Union du Fleuve Mano en Afrique de l'Ouest, de la CEEAC, de l'UDEAC et de la CEPGL en Afrique centrale; et la non participation des populations concernées aux décisions qui régissent l'existence des différents groupements; d'où le manque d'intérêt réel de ces populations à ce qui se passe dans ces institutions sous-régionales et régionales;
- le manque de soutien financier des Etats Membres aux institutions qu'ils ont eux-mêmes créées;
- l'inadéquation des structures desdites institutions par rapport à leurs objectifs: secrétariats dépourvus de pouvoirs d'initiative et de décision et manquant cruellement de moyens financiers et humains;
- l'incapacité des Etats membres concernés à mettre en oeuvre les décisions qu'ils ont adoptées en commun.

Par conséquent, il a été suggéré, à court terme et face à cette situation, que les Etats membres prennent toutes les dispositions nécessaires pour rendre opérationnels et renforcer les groupements économiques qu'ils ont eux-mêmes créés et rationaliser leurs activités. Par ailleurs, sans porter

préjudice à l'objectif final de la création d'une communauté économique africaine, ces groupements économiques doivent fonctionner de manière à assurer une fusion éventuelle dans une communauté économique continentale. Comme stipulé dans l'Acte Final de Lagos, le calendrier pour la création des groupements régionaux doit, autant que possible, viser à la mise en place d'un Marché Commun continental au cours des années 1990 en vue de faciliter la création de la Communauté d'ici à la fin de ce siècle. Une attention particulière sera accordée aux secteurs-clés les plus stratégiques pour la communauté proposée tels que l'agriculture et les autres secteurs productifs, la monnaie et les finances, les transports et communications - logistique permettant l'intégration matérielle nécessaire -, la science et la technique...

Les participants au Colloque ont été d'avis que la prolifération d'institutions multinationales de coopération et d'intégration aux niveaux régional et sous-régional, si elle n'est pas orientée de manière appropriée, constituera un frein à l'intégration économique continentale. Aussi ont-ils jugé impératif, même au stade actuel, d'adopter une procédure efficace en vue de coordonner, d'harmoniser et de rationaliser les activités des groupements économiques sous-régionaux existants. Cette Communauté intégrée et intégrante ne sera viable que si les règles de la vie communautaire sont, au départ, clairement établies: il s'agit de définir les modalités selon lesquelles l'intérêt communautaire doit prévaloir sur les intérêts individuels.

Pour réaliser une Communauté intégrée et intégrante, les participants sont d'avis que la Communauté devra disposer des domaines et secteurs réservés, à vocation intégrante, et sur lesquels elle disposera de compétences et de prérogatives élargies, notamment en matière de négociation avec les parties extra-africaines. Ces secteurs stratégiques devront être identifiés, pour servir de piliers, de clef de voûte à la Communauté: monnaie et finances, industrie, science et technique, transports et communications, énergie, etc.

III. CADRE INSTITUTIONNEL, STRUCTUREL ET JURIDIQUE

Ce point a été présenté par le Prof. C. Sagbo qui a indiqué qu'il convenait d'examiner les principaux traits communs aux institutions multinationales africaines de coopération avant de tracer les linéaments de la Communauté Economique Africaine, à savoir :

- i) modalités de création: l'acte constitutif desdites institutions est généralement un traité au sens le plus large du terme;
- ii) structure: elle est généralement la suivante: la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, les Commissions spécialisées, le Secrétariat Général et parfois un organe chargé du règlement des litiges;
- iii) nature juridique: les institutions concernées sont de nature interétatique;

iv) relations de coopération: les textes fondamentaux stipulent pour la plupart que les groupements entre-tiendront des relations de coopération avec d'autres groupements.

Une approche prudente a été proposée compte tenu de la grande susceptibilité des Etats africains en matière de souveraineté. La future Communauté doit au départ être de nature interétatique: en effet, toute communauté économique implique un minimum de supranationalité.

S'agissant de la mise en place de la Communauté, il a été suggéré que la structure économique de l'OUA soit revue et renforcée.

Abordant les relations de la Communauté proposée avec les autres groupements économiques sous-régionaux africains, l'OUA et les différents groupements sous-régionaux ont été cités comme n'étant pas complémentaires dans leurs actes constitutifs. Aussi a-t-il été proposé que le traité portant création de la Communauté dispose clairement que les groupements économiques sous-régionaux soient subordonnés à celle-ci, qui serait ainsi l'organisation-mère. Il convient de prévoir un mécanisme de coordination entre la Communauté et les groupements économiques régionaux et sous-régionaux comme celui prévu par l'article 57 de la Charte de l'ONU relatif aux rapports entre celle-ci et ses institutions spécialisées.

Le Colloque a mis l'accent sur les points suivants:

- a) la nécessité de concevoir une Communauté Economique Africaine qui s'écarte du schéma traditionnel des groupements sous-régionaux et régionaux africains d'intégration économique qui n'ont pas été en mesure de répondre aux aspirations et aux besoins des pays membres concernés. La future Communauté devra être dotée de compétences supra-nationales afin de pouvoir faire face aux défis économiques actuels et futurs et mieux servir les intérêt collectifs de tous ses membres;
- b) le Secrétariat Général de l'OUA doit être restructuré et l'Organisation doit adopter une nouvelle méthode de recrutement pour son personnel; des modifications doivent également être apportées à sa Charte;
- c) la Communauté Economique Africaine doit être immédiatement créée et il est proposé qu'un Comité d'experts soit constitué afin d'examiner les voies et moyens pour la mise en place progressive de la Communauté. Il est recommandé à cet effet que le Comité Directeur de l'OUA, mis en place par le 21^e Sommet établisse le calendrier de réalisation du projet en recommandant des actions concrètes à réaliser suivant des étapes déterminées d'ici à l'an 2000;
- d) enfin, des propositions ont été avancées relatives à la future structure de l'OUA après la création de la Communauté, il s'agit, entre autres, de:

- Une structure politique, qui serait chargée:
 - i) de la sécurité et des différends inter-états;
 - ii) de la diplomatie;
 - iii) des relations de coopération et de solidarité entre l'Afrique et le reste du monde;
 - iv) de la défense contre des agressions extérieures; etc...;

- Une structure économique dans le cadre de l'ECOSOC de l'OUA telle que définie dans la Charte actuelle, dotée d'autonomie à l'instar d'une Agence Spécialisée de l'OUA et prélude à la Communauté Economique Africaine en s'occupant des questions:
 - i) de développement;
 - ii) de coopération et d'intégration;
 - iii) de négociations globales; etc...

V. CONCLUSIONS DU COLLOQUE

Le Colloque a été d'avis que les Chefs d'Etat africains ont toujours voulu réaliser la libération totale et entière du continent en le dotant des instruments nécessaires à son indépendance politique. La Communauté Economique, telle qu'elle est envisagée par le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos, devra embrasser tous les secteurs du développement. Cela devra veiller à chacune des étapes de sa réalisation, à l'épanouissement intégral de l'homme africain dans sa nature multidimensionnelle.

La Communauté Economique envisagée, qui ne doit pas être calquée nécessairement sur les communautés économiques existant ailleurs dans le monde, doit privilégier la production au lieu de mettre l'accent sur la libéralisation des échanges intra-africains d'une part et contribuer à l'intégration des économies africaines sur la base de la complémentarité d'autre part.

Elle doit contribuer à augmenter la productivité dans l'agriculture, accélérer la création de l'infrastructure économique et industrielle, promouvoir et renforcer la capacité technologique du continent, etc... Cette Communauté doit promouvoir et favoriser la création de sociétés multinationales dans les domaines du commerce, des finances, des investissements, de l'agriculture, de l'industrie, de la recherche et de la technologie.

Compte tenu des expériences passées, le Colloque a suggéré qu'il convient de créer une Communauté intégrée et intégrante, dotée de pouvoirs supranationaux. Dès lors se pose le problème de la répartition des pouvoirs entre la Communauté et les Etats membres dans le domaine économique. L'on pourrait prévoir au départ des pouvoirs supranationaux modestes, les augmenter selon les étapes parcourues ou les moduler en fonction des étapes atteintes dans l'édification de la Communauté. En tout état de cause, il est naturel et inévitable d'envisager un certain transfert de compétences à la Communauté envisagée si l'on veut qu'elle relève efficacement le défi du sous-développement.

Afin de garantir le fonctionnement régulier et harmonieux de la Communauté, il faudra prévoir un mécanisme de sanctions en cas de violation ou d'inobservation des règles ou des décisions communautaires par les Etats membres.

Les participants ont examiné les obstacles qui entravent le développement économique socio-culturel du continent africain et ont convenu d'un certain nombre de conditions préalables indispensables à l'édification de la Communauté Economique Africaine.

Parmi les obstacles, le Colloque a notamment retenu:

- a) les différences existant entre les régimes politiques et les systèmes économiques des futurs partenaires: ces disparités ne risquent-elles pas de constituer un frein à l'intégration dans la mesure où celle-ci

- ?
- b) les problèmes d'ordre structurel et le poids de l'héritage colonial en matière de production et d'échanges: extraversion des économies africaines; liens économiques extra-continentaux;
 - c) les disparités de développement entre les Etats africains: cet état de choses pose le problème du partage équitable des fruits de l'intégration, de la sauvegarde des intérêts bien compris des uns et des autres.

Le Colloque a toutefois estimé qu'aucun des obstacles recensés, pris isolément ou combiné à d'autres, ne paraît pouvoir contrecarrer durablement la réalisation de la Communauté Economique Africaine. Celle-ci implique l'accomplissement d'un certain nombre de conditions préalables.

Ces conditions sont entre autres:

- a) La volonté politique, définie comme engagement réel et permanent des Etats et des dirigeants à mettre en oeuvre des décisions collectivement prises à tous les niveaux. Tout en admettant que le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos, entre autres décisions, sont le fruit de la manifestation de la volonté politique des Etats africains, le Colloque a souligné que cette volonté politique fait souvent défaut aux moments cruciaux de mise en oeuvre des décisions des instances africaines. Le Colloque a conclu que l'existence quasi permanente de la volonté et de l'engagement politiques sont un préalable indispensable à la fois à la mise sur pied de la Communauté Economique Africaine et à la ré-

- b) La solidarité politique et diplomatique des Etats africains. Les participants ont estimé que l'harmonisation des attitudes, des positions et des politiques des groupements africains s'avère plus que jamais d'une impérieuse nécessité pour promouvoir et sauvegarder les intérêts communs africains. Le temps est venu de minimiser les divergences et de faire des différences un facteur dynamique et positif de progrès économique et socio-culturel.
- c) L'intégration sociale des peuples africains. Le Colloque a souligné qu'aucune intégration économique n'est possible si la libre circulation des personnes n'est pas garantie. La libre circulation des personnes ressortissants des Etats membres de la Communauté constitue l'une des conditions préalables pour la réalisation d'une coopération et d'une intégration véritables à l'échelle du continent. En effet, l'homme africain étant l'agent et la finalité du développement poursuivi, il va de soi que sa sécurité et son bien-être doivent être assurés partout où il se trouve en Afrique. Le Colloque a déploré les pratiques d'expulsions collectives des populations étrangères, souvent victimes des frontières arbitraires héritées de la colonisation.
- d) Le renforcement des groupements économiques sous-régionaux et régionaux existants et la coordination de leurs activités. Cette exigence, rappelée par les

dan l'Acte Final de Lagos, à prendre en compte à la création de la Communauté Economique Africaine.

- e) Rôle du Commerce frontalier - non structuré, dans le Commerce intra-africain. Tout en mettant l'accent sur les avantages qu'apporterait la future Communauté, le Colloque a souligné également le rôle primordial des échanges commerciaux intra-africains, et plus particulièrement du secteur informel du commerce frontalier. Le Colloque recommande que les Etats Africains prennent des mesures concrètes pour ouvrir leurs frontières à ce commerce traditionnel. Il a particulièrement noté que des restrictions sévères du commerce frontalier et du mouvement des populations africaines à travers les frontières d'ailleurs artificielles, des expulsions et des harassements arbitraires de ces mêmes populations constituent dans leur ensemble autant d'obstacles à la coopération horizontale véritable et à la solidarité bénéfique entre les peuples d'une même zone géographique et culturelle alors que ces opérateurs du secteur informel, non structuré, devraient être plutôt encouragés en tant que pioniers du Panafricanisme et de l'Afrique des peuples, au lieu d'être considérés comme de vulgaires malfaiteurs.

- f) La popularisation de l'idée de la Communauté et la démocratisation du développement. Le Colloque a été d'avis que, l'objectif ultime de la Communauté étant d'améliorer les conditions matérielles et sociales des

des peuples africains, il importe que ces derniers soient, autant que possible, informés des implications diverses que renferme l'idée d'une Communauté Economique Africaine. C'est pourquoi, celle-ci et le Plan d'Action de Lagos doivent être popularisés auprès de toutes les catégories sociales des populations du continent: universités, syndicats, mouvements de jeunesse, ONGs, etc...

- g) Démocratisation du développement. Par ailleurs, il faut intégrer effectivement les populations aux différentes phases du développement, o'est-à-dire à la conception, à la prise et à la mise en oeuvre des décisions en matière économique. Cela est une condition nécessaire à l'adhésion des citoyens aux options de développement et un gage du succès de l'entreprise.
- h) Des mesures pratiques doivent être prises pour la mise en place de la Communauté.

S'agissant de la mise en place de la Communauté, la question s'est posée de savoir s'il faut adopter sans délai le traité portant sa création ou s'il faut adopter une approche pragmatique tenant compte des conditions et des nécessités économiques qui prévalent au sein du continent.

Les participants ont pris en considération l'horizon temporel consigné dans l'Acte Final de Lagos pour conclure que le processus de mise sur pied de la Communauté a pris du

retard dans la mesure où le projet d'acte constitutif aurait du être soumis à l'examen de la Conférence au Sommet de l'OUA en 1981. Les participants ont exprimé le vif souhait que le calendrier de réalisation soit le plus possible conforme aux étapes contenues dans l'Acte Final de Lagos, ils ont également estimé que le processus doit obéir, dans une large mesure, à la stratégie des petits pas, c'est-à-dire que le processus doit être progressif, souple et pragmatique.

Aussi, a-t-il été unanimement suggéré d'utiliser, au départ, la structure économique de l'OUA, structure revue et revitalisée compte dûment tenu des objectifs spécifiques de la Communauté à bâtir. Il s'agit de confier à l'OUA la gestion du "système économique africain" c'est-à-dire que le Secrétariat Général de l'OUA constituera le point focal et aussi le catalyseur dans la voie de la réalisation de la Communauté.

Le Colloque est particulièrement d'avis qu'il importe de mettre au point et d'adopter sans tarder un projet de traité portant création de la Communauté Economique Africaine. Ainsi les Etats membres disposeraient d'un "cadre économique africain".

A cette fin, le Colloque a suggéré comme l'ont maintes fois exprimé les organes directeurs de l'OUA que soit restructuré et renforcé le Département du Développement Economique et de la Coopération (EDECO). Il a par ailleurs vivement et unanimement recommandé la création d'un organe restreint pour mener les discussions et les négociations qui

permettraient de définir clairement les objectifs de la Communauté et d'en arrêter les étapes et les modalités de réalisation conjointement à l'Acte Final de Lagos. Le Comité Directeur Permanent créé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement pourrait assumer ce rôle.

La Communauté Economique Africaine et l'OUA ont des objectifs communs. Le Colloque est convaincu qu'entre les deux organisations doivent s'instaurer des relations d'étroite collaboration, d'étroite coopération. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que les deux institutions seront, en principe, composées des mêmes Etats et qu'ils gagneront à avoir quelques organes communs tels que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, une commission d'arbitrage, etc.

Des relations confiantes de coopération devront exister également entre la Communauté, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Quant aux relations de la Communauté avec les autres groupements économiques régionaux et sous-régionaux, le Colloque a retenu le principe de leur hiérarchisation. La Communauté étant continentale et supra-nationale, les différents groupements économiques sous-régionaux devront être placés, dans une certaine mesure, sous son parapluie. A cet effet, l'Acte constitutif de la Communauté devra contenir des dispositions expresses et pertinentes lui permettant notamment de coordonner, d'harmoniser et de

rationaliser les activités desdits groupements et ce, dans une démarche unicitaire vers l'objectif ultime commun contenu dans l'Acte Final de Lagos: l'intégration économique du continent africain.

Le Colloque d'Arusha a été l'occasion pour les participants d'échanger des réflexions sur les voies et moyens adéquats pour bâtir la Communauté Economique Africaine. Compte tenu de l'expérience, ils ont eu à appréhender la magnitude des efforts à déployer et la hardiesse des actions et démarches à entreprendre pour une Communauté viable, efficace et dynamique.

Le développement de l'Afrique est une oeuvre de longue haleine qui requiert le concours de tous les Africains : générations actuelles et futures. Cette mobilisation collective de tout un continent exigera certainement des efforts considérables, et souvent même des sacrifices de la part des partenaires, c'est-à-dire de tous les Etats membres, individuellement et collectivement, afin qu'à l'avenir, cette Afrique soit forte, unie, prospère et respectée.

Le Colloque d'Arusha tout en notant qu'il a été le premier de ce genre à se pencher sur la création de la Communauté Economique Africaine a exprimé l'espoir que des colloques similaires seront organisés à l'avenir afin de permettre aux africains de mener des consultations de la manière la plus démocratique possible car c'est pour eux, après tout, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont décidé de créer une Communauté économique.

VI. ANNEXES

ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR:

S.E. Hon. J. Malecela, Ministre
des Transports et Communications
de la République Unie de Tanzanie

Dr. Peter Onu,
Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple de la Tanzanie vous souhaiter à vous Dr. Peter Onu et à tous les éminents délégués, la bienvenue en Tanzanie et en particulier à Arusha.

J'espère que vous trouverez tous l'environnement et le climat d'Arusha assez agréables pour permettre la réussite du présent colloque.

Nous sommes tous réunis ici pour accomplir une tâche énorme, celle de rechercher davantage de moyens pour rassembler les pays africains et leurs peuples en vue de trouver des solutions à leurs problèmes économiques. Au cours des ans, la tendance a été d'éloigner les pays africains les uns des autres en créant et en exagérant les divergences entre eux. Toutes nos économies prises individuellement ont dépendu de la puissance métropolitaine et les systèmes d'industrialisation ont été complètement différents dans les pays africains voisins. Chaque fois qu'un pays africain avait de graves problèmes à résoudre et en particulier s'il s'agissait de problèmes économiques, la réunion se tenait dans la capitale de la puissance métropolitaine. C'est donc une grande réussite, compte tenu de la situation dans laquelle les pays africains se trouvaient, de voir ces pays se réunir en vue de discuter un problème commun ou même de les voir se rendre compte qu'ils ont un problème commun.

Jamais auparavant l'OUA n'a eu à débattre une question aussi importante que celle dont vous êtes saisis aujourd'hui. Les Africains ont toujours eu deux objectifs principaux pour le continent: l'indépendance politique et l'indépendance économique, la création d'une communauté économique africaine étant en effet la pierre angulaire de l'indépendance économique. Ce doit être pour vous tous, éminents participants un privilège exceptionnel d'avoir à rechercher les meilleures voies et moyens de choisir cette structure.

Dans le même esprit, nous en Afrique de l'Est, nous rendant compte que la région tout entière y gagnerait, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda ont en 1967 officiellement mis en place la structure qui est devenue la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les objectifs étaient nobles et dignes. A peine cette entreprise conjointe avait-elle démarré qu'il est apparu évident pour certains pays développés/industrialisés que ladite entreprise n'était pas saine. Après une longue et pénible lutte, la Communauté de l'Afrique de l'Est a obtenu son acte de décès en 1977. Ce sera à l'histoire de dire que même les docteurs qui ont finalement signé cet acte de décès étaient étrangers au continent. Nous en Afrique de l'Est avons vécu une terrible expérience avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. Quelle que soit la cause de son échec, toute l'Afrique convient que la CAE a été utile pour le peuple pendant son existence. Mais pour notre colloque, il conviendra de tirer des leçons de la faiblesse qui a entraîné son éroulement. La pratique nous montre clairement qu'avant de s'engager ou de participer à toute entreprise (que ce soit au niveau individuel, de groupe, national ou international) il faudrait

se rendre compte des avantages à en tirer. Ce n'est qu'après cette phase que des mesures appropriées doivent être prises en vue d'entreprendre la mise en oeuvre ou la réalisation de l'entreprise préconisée.

Il est évident que cet ordre économique - qui nous condamne à être producteurs de matières premières bon marché et importateurs de produits industriels chers dont les prix sont fixés par les pays développés - nous est défavorable et injuste. En réaction des appels ont été lancés et des discussions engagées en ce qui concerne le Nouvel Ordre Economique International visant à redresser ce déséquilibre. Nous savons tous ce qu'il en est advenu. Je me contenterai de dire que jusqu'ici aucun résultat concret n'a été obtenu. Toutefois, un résultat positif a été enregistré car nous savons maintenant que la réponse à ce problème est entre nos mains à savoir, les pays du Tiers Monde. Nous avons donc réalisé que nous seuls devons résoudre nos problèmes économiques communs grâce à des efforts volontaires conjoints en lançant un programme de développement économique coordonné.

En examinant les événements historiques de l'Afrique depuis le début des années 1960 où plusieurs pays sortaient de l'esclavage coloniale en obtenant leur indépendance politique qui a conduit à la création de l'OUA en 1963 et entraîné d'autres événements connexes, on peut déclarer avec certitude que nous, en Afrique avons pris conscience de l'intérêt et de l'importance qu'il y a d'intégrer et d'harmoniser nos économies en faveur de nos communautés. En fait nous sommes allés plus loin - nous avons souvent identifié et décidé les mesures à prendre pour créer des communautés économiques multinationales,

unifiées et élargies (avec deux ou davantage d'Etats). Plusieurs exemples peuvent en témoigner à savoir:

- Le Plan d'Action de Lagos qui donne les détails sur les moyens de réaliser une Communauté Economique Africaine à l'horizon 2000.

- Les Accords conclus au sein de la ZEP, de la CEDEAO, de la SADCC, des Non Alignés, du Groupe des 77, etc.

Toutefois, étant donné le nombre des accords et ce qui peut être considéré comme accords de façade, très peu de progrès ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs. Ceci, de toute évidence, implique un réexamen de nos plans d'action et de nos actions. C'est dans ce sens que j'estime que la présente réunion constitue un grand pas en avant vers cette réévaluation et partant vers un avenir meilleur. Car je suis convaincu que la présente réunion examinera en détail tous les problèmes qui entravent la réalisation de nos nobles objectifs.

A mon avis, pour entamer convenablement ce réexamen, il faudrait bien comprendre les conditions préalables pour la création d'une communauté économique africaine ou tout groupement unifié ou intégré de Nations. Un groupement économique de Nations peut être facilement mis en place si les pays concernés sont homogènes ou presque sur le plan ou dans leurs considérations économiques, sociales, politiques, techniques et géographiques. En cas de conflits, il faudrait les atténuer grâce à la compréhension, à la connaissance de la situation spécifique de chaque Etat membre et en conséquence en recherchant des solutions de compromis. C'est compte tenu de cela que nous devons

résoudre les conflits qui ont jusqu'ici gêné tout progrès visant à l'intégration et à la coordination de nos économies. Je vais maintenant essayer de me pencher sur certaines questions importantes à cet égard.

La question cruciale devant être envisagée au moment de l'examen du concept d'une Communauté Economique Africaine (CEA) est le facteur politique qui, dans une grande mesure, est influencé par le facteur économique sur lequel il est en fait basé. Et puisque c'est la situation économique qui fournit le motif et l'incitation de la création de ce type d'organisation, elle complique par conséquent le problème. Il semble donc évident que la réalisation et le succès de ce concept offrent peu de place à l'optimisme.

On comprend que la création d'un marché commun dans le Tiers Monde (y compris l'Afrique) est une idée engendrée par la structure économique mondiale existante perverse qui est basée sur les relations de marché qui sont très favorables aux économies développées et ont des effets défavorables sur les économies du Tiers Monde (sous développé). Donc la notion d'un marché commun dans le Tiers Monde implique sans doute la décision de sortir de l'ordre actuel d'exploitation pour utiliser les ressources qui existent à l'intérieur des frontières du marché commun en vue de satisfaire les besoins en développement des membres.

Le principal obstacle dans ce concept est le manque bien connu de technologie locale et de base industrielle en Afrique. Bien que l'attention soit d'abord attirée sur le fait qu'il faut faciliter les échanges entre les pays membres,

on doit s'assurer que la production aura une très grande influence sur les relations de marché qui s'en suivront de même que sur l'objectif principal de désengagement. On comprend que dans le commerce international actuel, les produits industriels soient dominants dans le marché mondial et ceci reste vrai même dans le cas des marchés communs du Tiers Monde. Etant donné que la grande partie du développement industriel en Afrique dépend de l'extérieur sur le plan financier et technologique, ceci a des conséquences graves dans la mesure où il s'agit de l'objectif du développement économique. Et le fait que les forces étrangères sont décidées à maintenir le contrôle des relations de marché sur lesquelles repose le Tiers Monde, on ne peut pas, dans une grande mesure continuer à ignorer les producteurs perpétuels de matières premières.

Les dirigeants africains doivent bien se préparer à faire face aux pressions des intérêts étrangers qui pourraient tout faire pour maintenir le statu quo actuel. Les crises actuelles dans le Tiers Monde sont l'héritage de leurs actes au cours de la période coloniale. Par exemple, leur modèle d'investissement avait favorisé certains pays tout en négligeant complètement la majorité de telle sorte que peu de pays ne disposent aujourd'hui que d'une base industrielle relativement développée alors que le reste a des économies de monoculture orientées vers l'étranger, ce qui nous a laissé une structure inégale pleine de tendances à la désintégration. Ceci est largement démontré par les désordres et l'écroulement définitif de la plupart des communautés économiques dans le Tiers Monde. En exemples, on peut citer: l'Association de Libre Echange de l'Amérique latine (ALEAL), le Marché Commun

de l'Amérique Centrale (MCAC) et le Marché Commun de l'Afrique de l'Est. L'explication en est que lorsque des efforts sont déployés en vue de l'intégration des marchés, il arrive que seuls les pays dotés d'une base industrielle stable peuvent tirer normalement profit des économies d'échelle fournies par le marché élargi. Ceci suscite normalement des sentiments individualistes et nationalistes chez les membres les moins avancés.

Pour surmonter ces problèmes, les dirigeants Africains doivent être disposés à admettre une certaine sorte de changements structurels dans les économies de leur pays en mettant l'accent en particulier sur la création d'industries dans les Etats membres. Ceci doit être nécessairement planifié et la production coordonnée de telle sorte que chaque Etat membre puisse tirer profit des économies d'échelle. Toutefois, les questions de coopération industrielle pourraient être compliquées par le fait qu'elles nécessitent le financement étranger. Et faute de politique commune en matière d'investissement étranger, les financiers étrangers pourraient investir dans des domaines qui leur rapportent rapidement des bénéfices sans tenir compte des priorités de la CEA. Par ailleurs, certains investissements étrangers pourraient adopter la tactique "diviser pour régner" selon laquelle la méthode du bilatéralisme est appliquée pour diriger les investissements vers certains pays "amis" plutôt que vers la CEA dans son ensemble en vue de semer la discorde entre les membres. Cette tactique a été appliquée pour la CAE et l'on peut également constater certains symptômes en ce qui concerne la SADCC.

Un autre problème étroitement lié au précédent dont les Etats Africains doivent se méfier est l'influence des sociétés transnationales que le statu quo économique du continent fait prospérer. La plupart des transnationales actuellement bien implantées sur le continent sont susceptibles de s'opposer à toute intégration importante qui compromettront leurs intérêts. D'après l'expérience passée, en particulier, en Amérique Latine, on s'attend à ce que les transnationales interviennent d'une manière invisible mais puissante pour influencer certains gouvernements en vue de provoquer la mésentente entre les Etats membres. De même si on ouvrait le marché de la CEA à la concurrence étrangère, les transnationales pourraient user de toutes les astuces pour pénétrer ce marché et le dominer. Par ailleurs, un obstacle de taille qui pourrait entraver la mise sur pied de la CEA est la question de la faiblesse du système des communications et des transports sur le continent. Ceci justifie dans une large mesure le fait que le commerce intra-africain ne représente environ que cinq pour cent de l'ensemble du commerce international africain. Les dirigeants africains doivent également s'attaquer à cette question si toutes les relations commerciales au sein du marché de la CEA doivent être maintenues à des niveaux satisfaisants. Les infrastructures des transports doivent être considérablement améliorées pour faciliter la circulation des marchandises entre les pays membres.

Etant donné que ces problèmes risquent de surgir, la réussite de la CEA dépendra surtout de la manière dont ses membres pourront les éviter. En fait, les dirigeants africains

seront appelés à consentir davantage de sacrifices de leurs intérêts nationaux pour ceux du continent. Cette question nécessite une ferme volonté politique unifiée des membres qui acceptent de soutenir la CEA. Toutefois, la réussite finale de cette entreprise ne dépendra que de la manière dont les Etats membres seront en mesure de développer leur technologie locale et du renforcement de la base industrielle qui entraînerait la production d'articles hautement compétitifs sur les plans technique et économique réduisant ainsi les pressions destructives étrangères sur les membres. Ce n'est que de cette façon que l'engagement politique nécessaire sera maintenu. Car nous ne pouvons pas espérer conserver l'esprit de la CEA en restant cramponnés à notre pauvreté et sous-développement individuels parce que cela sera non seulement préjudiciable à nos propres économies mais suicidaire pour le continent africain dans son ensemble. Je suis convaincu que nous n'arriverons pas là. Au contraire, j'espère que le jour viendra où la Communauté Economique Africaine sera une réalité et que ce jour n'est plus loin.

Il existe deux moyens d'accélérer l'intégration économique du continent. Il y a l'approche révolutionnaire par laquelle les Etats membres de l'OUA peuvent se réunir et décider de la création d'un marché commun. Cette approche est, pour le moins qu'on puisse dire, théorique et partant irréalisable. Cela nous rappelle qu'au début des années 60 certains s'étaient prononcés en faveur d'un Gouvernement continental et d'un Haut Commandement Militaire pour l'Afrique. Une telle méthode n'est pas pratique parce qu'elle ne tient pas compte des différences qui existent entre les Etats membres.

Il y a ensuite la deuxième méthode qui a une approche pragmatique. Elle doit consister à encourager les Etats membres de l'OUA à avoir toutes sortes d'intégrations économiques qu'ils peuvent maintenir. L'OUA se doit de proposer des directives fermes et pratiques qui permettront aux Etats membres de l'OUA de réaliser les objectifs à l'horizon 2000.

Les directives doivent promouvoir dans un premier temps des unités économiques sous-régionales et régionales. Ensuite il sera facile à ces organismes d'établir la coopération sur une base africaine.

Il sera par exemple plus facile pour la SADCC de coopérer avec la CEDEAO en vue d'établir une coopération économique directe qu'il ne le serait pour le Sénégal avec l'Ouganda. Cette réunion nous rendra un grand service si elle essaie de revoir les évaluations du Plan d'Action de Lagos. Des problèmes ont été dans certains cas résolus par les Organisations sous-régionales ou régionales.

Néanmoins, l'approche pragmatique a toujours les avantages du réajustement.

L'idée d'une communauté économique pour une région n'est pas nouvelle. Elle a été adoptée dans d'autres domaines comme je l'ai déjà mentionné.

Dans l'élaboration de cette grande idée qu'est la mise sur pied d'une Communauté Economique Africaine, nous avons intérêt à étudier minutieusement les mécanismes de toutes les autres communautés qui ont existé. Même pour celles qui n'ont pas survécu, il sera intéressant de connaître la raison de leur échec.

Pour conclure, je voudrais recommander fermement à l'OUA d'adopter l'approche par étapes dans la préparation de cette activité. Je suis convaincu que toutes les éminentes personnalités ici réunies produiront quelque chose de tangible qui, présenté aux organes suprêmes de l'OUA, obtiendrait l'approbation finale en raison de la compétence utilisée dans son élaboration.

Ahsanteni Sana.

ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR:

S.E. Dr. Peter Onu,
Secrétaire Général a.i. de l'OUA

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette assemblée d'éminents fils de l'Afrique pour vous souhaiter la bienvenue à ce Colloque. Pour moi, il n'y a pas mieux de terminer mon mandat en qualité de Secrétaire Général par intérim que cette unique et symbolique occasion de participer avec vous aux réflexions sur l'objet de ce Colloque qui vise à promouvoir la cause de l'unité africaine qui a été et continue à être l'objectif de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Mais qu'il me soit permis de m'acquitter tout d'abord d'un agréable devoir pour rendre un hommage sincère et mérité à Son Excellence Mwalimu Julius K. Nyerere, Président de la République Unie de Tanzanie, ce Fils illustre de l'Afrique, homme d'Etat remarquable de notre temps, infatigable et champion défenseur de la liberté, de la libération, de la dignité et de l'égalité de tous les hommes au moment où nous sommes réunis dans ce grand pays. L'Afrique sera toujours reconnaissante au Président Nyerere d'avoir consacré le meilleur de lui-même à la lutte pour la libération totale, l'émancipation et la réhabilitation de sa dignité, en lui montrant la voie de son unité politique et économique par ses actes et ses pensées. Lors de la dernière session de la Conférence au Sommet de l'OUA, les Chefs d'Etat ont exprimé, mieux que je ne peux le faire en ce moment, les mérites et les qualités personnels du Président Nyerere, de même que les actions généreuses et dynamiques qu'il a entreprises dans l'intérêt de la mère-Afrique. C'est pourquoi j'aimerais tout simplement dire que l'OUA se souviendra toujours de lui. et qui plus est. c'est pourquoi ses idéaux de liberté,

d'indépendance et de dignité de l'Afrique et de l'homme africain guideront toujours l'Organisation de l'Unité Africaine dans ses entreprises.

Mes remerciements s'adressent aussi au Gouvernement et au vaillant Peuple Tanzaniens pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans cette magnifique et pittoresque ville d'Arusha. Cet environnement paisible et vivifiant invite non seulement à la réflexion collective, mais également à l'élaboration de recommandations communes pour l'indépendance économique continue de l'Afrique grâce à l'unité dans l'action, en vue de réaliser les objectifs d'autosuffisance économique dans tous nos pays.

Je voudrais également remercier chacun d'entre-vous, honorables délégués, pour avoir trouvé le temps de venir ici malgré vos divers engagements. En acceptant de venir vous ne répondez pas simplement à l'invitation qui vous a été adressée par l'OUA mais vous relevez un défi lancé à l'Afrique et qui concerne la survie même de l'Afrique. Vous avez tous été individuellement invités en vertu de vos qualités diverses mais qui ont un dénominateur commun - celui d'être africain. Nous sommes convaincus que seule l'Afrique sait ce qu'elle veut. C'est pourquoi, seuls les Africains ont été invités au présent Colloque.

En situant dans le temps et dans l'espace notre rencontre d'aujourd'hui, nous pouvons constater que ce Colloque se tient un quart de siècle après les indépendances de la plupart de nos pays, plus de 20 ans après la création de l'OUA et 5 ans après l'adoption du Plan d'Action et de l'Acte Final de

Lagos. Mais cette situation dans le temps n'a pas de sens si l'on ne mesure pas ce qui a été accompli, par rapport aux objectifs que l'on s'est assignés. Il faut reconnaître avec Mgr Desmond Tutu, qu'un quart de siècle n'est rien dans la vie d'un pays africain, si celui-ci est comparé avec les autres pays du monde au même stade de leur existence. Pour nous Africains, il est important de noter la manière logique avec laquelle l'Organisation de l'Unité Africaine a poursuivi ses objectifs dans la voie vers l'unité et le renforcement des liens de coopération et de solidarité entre les Etats membres, afin d'assurer progressivement l'intégration de leurs économies, surtout par la création ou le renforcement des institutions communes. Il s'agit des principes cardinaux de notre Organisation auxquels elle est restée fidèle.

Point n'est besoin de dire que cette volonté et cette détermination d'oeuvrer ensemble, ont été clairement exprimées et réaffirmées au cours des années 1970. A ce propos, en célébrant le 10ème anniversaire de notre Organisation, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains a adopté la première "Déclaration Africaine sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance Economique". Pour la première fois, les grandes orientations de l'action économique de l'OUA sont définies, ainsi que les secteurs et domaines prioritaires qui exigent des efforts collectifs pour le développement global du continent. Trois ans plus tard, en décembre 1976, la 11ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, réunie à Kinshasa, Zaire, adopte la déclaration du nom de cette ville; ce qui est plus important, cette déclaration de Kinshasa arrête

de la création d'une Communauté Economique Africaine, par étapes successives, s'étendant sur une période de 15 à 25 ans. Il est alors demandé au Secrétariat de l'OUA de poursuivre en priorité, en collaboration avec la CEA, l'exécution des études et du programme en vue de l'établissement d'un Marché Commun Africain.

Au cours des dernières années de la Décennie écoulée, le Secrétariat Général a par conséquent été chargé de réaliser cette tâche comme étant l'une de ses préoccupations prioritaires. En ce moment là, les préparations de la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui devaient être entreprises au cours des années 1980, ont constitué une préoccupation commune dans plusieurs régions de l'Afrique, comme étant une nécessité pour l'Afrique de contribuer elle-même à ses plans de développement qui jusque-là, étaient exécutés principalement par des non-africains et en dehors de l'Afrique.

Il était par conséquent logique et opportun que le Secrétaire Général d'alors juge nécessaire d'entreprendre des efforts pour harmoniser les points de vue des africains sur les priorités du continent en matière de développement. C'est ainsi qu'en décembre 1978, l'ancien Secrétaire Général de l'OUA, M. Edem Kodjo, le Secrétaire Exécutif de la CEA, l'ancien sous-Secrétaire Général des Nations Unies pour la coopération technique et l'ancien administrateur adjoint du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique, se sont réunis au siège de l'OUA et ont élaboré un programme conjoint engageant leurs organisations respectives. Ce programme conjoint a été formulé au Colloque de Monrovia, tenu

Comme c'est le cas pour le présent Colloque, seuls les africains ont participé à celui de Monrovia. Les conclusions de ce Colloque ont été résumées dans un manuel publié il y a quelque temps déjà et je suis convaincu que chacun d'entre-vous a pris connaissance du message qu'il contient, à savoir, que l'Afrique doit assumer le rôle directeur - sinon l'unique - de son développement si elle veut réaliser ses objectifs d'indépendance politique et sauvegarder sa souveraineté. Permettez-moi à ce stade, de faire remarquer que nous avons le privilège d'avoir parmi nous aujourd'hui certains des participants au Colloque de Monrovia, sur qui nous comptons pour nous indiquer la nature du lien entre ces deux Colloques, en vue de mieux enrichir le message que nous espérons obtenir de la présente réunion.

Le message du Colloque de Monrovia a été transmis à la 32ème Session du Conseil des Ministres de l'OUA réunie à Nairobi environ une semaine plus tard. Le Conseil avait demandé à tous ses membres de réfléchir sur les recommandations du Colloque afin que la 16ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui devait se tenir à Monrovia en juillet 1979 puisse adopter une stratégie économique africaine pour en faire une partie de la stratégie de la 3ème Décennie des Nations Unies pour le Développement.

La 5ème réunion ministérielle de la CEA tenue à Rabat au cours du mois de mars 1979 a élaboré et finalisé le projet de stratégie que la Conférence au Sommet de l'OUA tenue dans la capitale du Libéria (juillet 1979) a adopté comme Stratégie de Monrovia. A cette époque, la grande majorité était plutôt

la décision la plus importante de ce Sommet de Monrovia a-t-elle été de tenir un Sommet extraordinaire à Lagos, consacré exclusivement aux questions économiques. Le Sommet de Monrovia a également réaffirmé la décision de Kinshasa (1976) sur le principe de la création d'une Communauté Economique Africaine comme partie intégrante de la stratégie du développement de l'Afrique et de la croissance économique du continent.

En adoptant le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos, en avril 1980, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont, particulièrement, arrêté un Programme d'Action Economique collectif ainsi que des mesures relatives à la création des structures régionales et au renforcement de celles déjà existantes en vue de l'établissement ultérieur d'un Marché Commun, prélude à une Communauté Economique Africaine.

Le Secrétaire Général de l'OUA est chargé, en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la CEA, de prendre les mesures suivantes pour la réalisation du Projet pour l'an 2000 :

Premièrement: Mise en place et convocation d'un Comité de rédaction au niveau ministériel pour élaborer le projet du Traité portant création de la Communauté Economique Africaine;

Deuxièmement: Présenter le projet de traité à la prochaine Conférence au Sommet (qui était prévue en juin 1981)...

A la lumière des directives et orientations des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA concernant des actions et démarches nécessaires à entreprendre telles qu'évoquées

ci-dessus et pour l'établissement d'une Communauté Economique Africaine, le Secrétariat de l'OUA, avec l'assistance technique et financière du PNUD a entrepris des études préliminaires couvrant les aspects d'ordre économique, socio-politique, structurel, institutionnel et juridique, pour l'organisation d'une coopération et une intégration socio-économique à l'échelle du continent, et dans le cadre de la Communauté Economique Africaine proposée. Les résultats de cette étude ont déjà été mises à votre disposition pour enrichir votre réflexion.

Si j'ai tenu à faire la genèse et à montrer l'évolution dynamique de ce projet de création d'une Communauté Economique Africaine, mon dessein est de pouvoir situer dans son contexte historique notre rencontre d'Arusha qui, pour moi, constitue une étape importante pour l'Afrique dans sa marche assurée vers la réalisation de cet ensemble solidaire que tous nous appelons de tous nos vœux.

Pour nous à l'OUA, il ne fait point de doute que cette marche vers l'action unitaire et complémentaire, doit être organisée et coordonnée vers un objectif commun, clair et bien compris par tous ceux qui participent à l'édification de cette œuvre commune. Il convient de dégager le plan directeur et global ainsi que les dimensions de cet édifice que nous voulons construire, de déterminer les étapes réalistes pour sa réalisation, de répartir les tâches entre tous les partenaires dans l'accomplissement de l'œuvre commune, et de définir des programmes communs prioritaires, étant entendu que tous les partenaires, c'est-à-dire tous les Etats membres, individuellement

aux objectifs choisis, en déployant des efforts nécessaires pour la réalisation et la défense des intérêts communs. Surtout, et c'est là la raison-d'être de cette réunion, les points de vue individuels des représentants des africains pour qui la communauté économique est proposée, doivent être recueillis et pris en considération.

C'est pour cette raison que nous avons voulu faire de cette rencontre d'Arusha, une rencontre des Africains de tous âges, disciplines, expériences, visions et couches sociales; ainsi parmi nous il y a des économistes, des professeurs, des hommes politiques, des hommes de science, des étudiants, des juristes, des hommes et des femmes. Malgré cette diversité apparente mais positive et enrichissante, le dénominateur commun à vous tous, comme je l'ai déclaré plus haut, c'est celui d'être africains, militants et engagés pour la cause de l'Afrique: sa dignité, sa liberté, son indépendance et sa souveraineté. C'est par conséquent votre devoir de veiller à ce que l'Afrique mette tout en oeuvre pour combattre les forces qui minent son indépendance, car tant que l'Afrique ne réalisera pas son indépendance économique dans le cadre d'autonomie individuelle et collective, son indépendance politique sera toujours faible et vulnérable. Mais pour nous tous, notre raison-d'être ici est que l'indépendance économique de l'Afrique ne peut être réalisée que grâce à nos efforts collectifs, organisés dans une structure, dans un ensemble cohérent et harmonieux. Cette organisation collective de nos efforts, de nos ressources et de tous nos moyens, la raison nous la dicte, la sécurité nous l'impose et l'intérêt nous

Il est évident que l'objectif de ce Colloque n'est pas de démontrer si l'Afrique a besoin de s'organiser elle-même en créant ou non une Communauté Economique Africaine. Votre réflexion doit être centrée plutôt sur les aspects structurels de cet édifice à ériger; pour cela, il faudra définir son contenu, ses dimensions et son objectif. En d'autres termes, la communauté sera une structure solide, et à long terme, ou une structure fragile, et temporaire, suivant la nature de l'objectif que nous lui assignerons.

En organisant ce Colloque, nous voudrions également que tous les Africains ici présents définissent en toute liberté la nature et le type de communauté qu'ils voudraient bâtir, ses étapes de réalisation, ainsi que les mesures et actions à entreprendre collectivement à cet effet.

Pour ma part, je reconnais que la réalisation d'une telle entreprise exigerait de la sagesse afin d'éviter l'euphorisme et l'enthousiasme excessifs. C'est pourquoi je comprendrais aisément les points de vue de ceux qui recommandent que le projet soit réalisé par étapes, en commençant d'abord par la création des groupements économiques sous-régionaux et régionaux.

Mais il vous appartient d'évaluer cette approche en la comparant à d'autres qui pourraient servir de modèle pour les sous-structures de la Communauté. A ce stade initial, le projet de traité à soumettre aux Etats membres n'aurait de valeur que pour autant qu'il permette cette vision globale de la structure proposée et qu'il soit largement bien comprise

Avant de lever ces assises, il sera nécessaire de répondre de façon claire à cette question: ayant déterminé et défini le type de Communauté que nous voulons pour l'Afrique, quand ce projet devra-t-il démarrer? Pour moi, la réponse est assez claire: l'Afrique devrait agir très rapidement, surtout lorsque ses objectifs ont été clairement définis, car, de tous les continents, elle est le continent le moins économiquement développé et le plus vulnérable dans un environnement international agressif et dominé par les blocs économiques.

Je voudrais espérer que les conclusions de ce Colloque d'Arusha éclaireront davantage le chemin de l'unité et de la solidarité, afin que l'Afrique de demain puisse offrir de meilleures conditions de vie à toutes ses filles et à tous ses fils, dans la dignité et la liberté.

LISTE DES PARTICIPANTS

1. M. Edem Kodjo
Ancien Secrétaire Général de l'OUA
11, bis Rue Daubigny
75017 Paris (France)
2. M. Christophe Mfizi
Directeur
ORINFOR
Kigali (Rwanda)
3. Dr. M. Chege
Université de Nairobi
B.P. 30197
Nairobi (Kenya)
4. M. Mohammed Bedjaoui
Cour Internationale de Justice
Palais de la Paix
2517 KJ La Haye
Pays Bas
5. Dr. Z.M. Nyiira
ICIPE
B.P. 30772
Nairobi (Kenya)
6. Prof. Ndeshyo R.
Université de Kinshasa
B.P. 204

7. M. Cyrille Sagbo
Professeur
Université Nationale du Bénin
Cotonou (Bénin)
8. Prof. H. Onitiri
C/o UNDP
Addis Abéba (Ethiopie)
9. Dr. El Shibly
Expert en Economie
Banque Arabe pour le Développement
Economique en Afrique
Khartoum (Soudan)
10. M. S.N. Ndam
ONUFI - V.I.G.
A-1400 B.P. 400
Vienne (Autriche)
11. M. Celase Mutahaba
Professeur
Université de Dar-es-Salaam
Dar-es-Salaam (Tanzanie)
12. M. Chama Mangwana
Ministère des Finances et de la Planification
Hararé (Zimbabwe)

13. M. Olufemi Fajana
Doyen
Département de l'Economie
Université de Lagos
Lagos (Nigéria)
14. M. Abdella S. Bujra
Secrétaire Général
CODESRIA
B.P. 3304
Rue F.X. Léon G. Damas
Résidence Fann
Dakar (Sénégal)
15. M. Babatunde Thomas
Directeur Exécutif
Centre Régional Africain de Technologie
Dakar (Sénégal)
16. M. Basil C. Muzorewa
Economiste
Banque Africaine de Développement
B.P. V316
Abidjan (Côte d'Ivoire)
17. M. A.D. Joshua Mwanri
Président de l'Association des Etudiants
B.P. 35080
Dar-es-Salaam (Tanzanie)

18. M. J.F. Ade Ajayi
Londre (Angleterre)
19. M. Essam Montasser
Directeur
Institut pour le Développement Economique
et la Planification
Dakar (Sénégal)
20. S.E. Hon. Dr. Robert Ouko
Ministre du Plan et du Développement National
Nairobi (Kenya)
21. M. Duri Mohammed
Directeur Exécutif
Centre Africain de Recherche Appliquée et de
Formation en matière de Développement Social
B.P. 11008
Wahda Quarters
Zawia Road
Tripoli (Libyan Arab Jamahiriya)
22. S.E. M. Joaquim de Carvalho
Ministre du Commerce Extérieur
Maputo (Mozambique)
23. S.E. J.S. Malecela
Ministre des Transports, Communications et
Travaux Publiques
Tanzanie

24. Dr. A.I. Medani
CEA, Bureau de la Coopération Economique
Addis Ababa (Ethiopie)
25. M. Higiyo Samajogo
B.P. 67552
Nairobi (Kenya)
26. M. Ali Ibrahim
Secrétaire Général Adjoint
Organisation de l'Unité Syndicale Africaine
Accra (Ghana)
27. M. Mulcira Muturi
Chef Adjoint du Département du Plan
Ministère du Plan et du Développement National
B.P. 30005
Nairobi (Kenya)
28. M. Cyril Batalia
Assistant Personnel du Ministre
Ministère des Transports, Communications et
Travaux Publiques
B.P. 9144
Dar-es-Salaam (Tanzania)

LISTE DU PERSONNEL DE L'OUA AU COLLOQUE

1. S.E. Dr. Peter Omu
Secrétaire Général a.i.
2. M. P.O. Etiang
Secrétaire Général Adjoint (EDECO)
3. Dr. V.E. Djomatchoua Toko
Directeur du Département EDECO
4. M. F. Kinuma
Chef de la Division de la Coopération
5. M. Y.C. Afanou
Chef de la Division des Transports et Communications
6. M. E. Gassana
Chef de la Section de la Recherche économique
7. Mme Hirut Befecadu
Chef de la Section de la Coopération internationale
8. M. C. Awitor
Chef de la Section de la Coopération Inter-africaine
9. M. F. Alipui
Chef de la Section du Tourisme et du Commerce
10. M. Negussie Desta
Fonctionnaire à la Division de l'Information
11. M. Y. Alover
Chef adjoint de la Division des Conférences.

LISTE DES DOCUMENTS

| <u>Description/Titre</u> | <u>Numero du document</u> |
|--|----------------------------|
| 1. Dimensions Politique et Socio-Economique de la Coopération et de l'Intégration de l'Afrique par Prof. R. Ndeshyo, Consultant OUA/PNUD | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 1 |
| 2. Aspects Economiques vers la Coopération et l'Intégration par Dr. Michael Chege, Consultant OUA/PNUD | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 2 |
| 3. Aspects Juridiques et Institutionnels par Prof. C. Sagbo, Consultant OUA/PNUD | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 3 |
| 4. Projet de Traité instituant la Communauté Economique Africaine | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 4 |
| 5. Note de Présentation du Secrétaire Général a.i. de l'OUA | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 5 |
| 6. Un bref aperçu historique sur le Projet de création d'une Communauté Economique Africaine | OUA/COLL/AEC (I) Doc. 6 |

| <u>Description/Titre</u> | <u>Numero du document</u> |
|---|----------------------------|
| 7. Résumé des Conclusions: Thème I: Concept, Portée, Dimensions et Perspectives : | OAU/COLL/AEC(I) Doc. 7 |
| a) Communauté Economique Africaine: Perspective historique: par Prof. Ade Ajayi | |
| b) Portée et Dimensions d'une Communauté Economique Africaine (exposé oral) par M. Edem Kodjo | |
| 8. Résumé des Conclusions: Thème II Aspects Economiques de la Coopération et de l'Intégration en Afrique, par Dr. Robert Ouko | OAU/COLL/AEC(I) Doc. 8 |
| 9. Résumé des Conclusions: Thème III: Aspects institutionnels et Juridiques de la création de la Communauté Economique Africaine: par Mohammed Bedjaoui | OAU/COLL/AEC(I) Doc. 9 |
| 10. Implications des décisions du Sommet Economique de l'OUA pour la Communauté Economique Africaine: proposée par Prof. H.M.A. Onitiri | OAU/COLL/AEC(I) Doc. 12 |

| <u>Description/Titre</u> | <u>Numero du document</u> |
|--|-----------------------------|
| 11. La Communauté Economique Africaine: du Mirage à la réalité: par BADEA | OAU/COLL/AEC (I) Doc. 13 |
| 12. Dimensions politiques et socio- économiques de la Communauté Economique Africaine: par Juge Mohammed Bedjaoui | OAU/COLL/AEC (I) Doc. 14 |
| 13. La Communauté Economique Africaine: Concept, Portée et Dimensions : par Dr. Z.M. Nyiira | OAU/COLL/AEC (I) Doc. 15 |
| 14. Rôle des Institutions financières de développement sous-régionales, régionales et continentales de développement dans la promotion de la Communauté Economique Africaine: par M. Basil C. Muzorewa, Economiste, Banque Africaine de Développement. | OAU/COLL/AEC (I) |

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

African Union Commission

1985-09-04

Quel type de communauté économique pour l'Afrique?

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/6407>

Downloaded from African Union Common Repository